

[Texte]

participate in the national market. This means that all payments must be made on the basis of national calculations of support prices. The stabilization payments must be the same, whether production takes place in the Prairies, in the central or Atlantic region. Ontario is unalterably opposed to any scheme, federal or provincial, which provides for payments which vary from region to region.

• 1550

A tripartite program based on regional costs of production is unacceptable as are any provincial top-loading programs. Only a program which provides equal stabilization payments is consistent with location of production on a basis of comparative regional efficiency.

Ontario is prepared to have red meat from across Canada compete equally with Ontario production for a place in the Ontario market. Likewise, red meat from Ontario should be permitted to compete equally for a place in the markets across Canada. Unequal stabilization payments interfere with the free competition. Unequal stabilization payments inhibit the replacement of high cost production by low cost production.

At the same time, we recognize there are at present many provincial stabilization programs in force and that the provinces and the producers have entered into contractual agreements for stabilization, arrangements which cannot be wiped out overnight.

We are prepared to have tripartite agreements negotiated under C-25 which will allow for flexible phase-outs of existing programs.

Present high levels of provincial subsidies have attracted U.S. countervailing duties on hogs. At present, Ontario hog producers must bear the cost of U.S. duties, which have been imposed to balance benefits which Ontario producers did not receive. This is manifestly unfair to Ontario hog producers.

A moderate degree of support under a tripartite program, which pays only on domestic consumption and whose costs producers share, has the best chance of avoiding U.S. countervail action.

To summarize, I would like once more to stress the desirability of the proposed tripartite stabilization program which could be implemented if the legislation passed. It has the support of the Ontario Cattlemen's Association, the Ontario Pork Producers' Marketing Board, and the Ontario Sheep Association. It provides for sharing of the expense between federal and provincial governments and participating producers.

Producers will have an input to the program via producer presence on the stabilization committees and the advisory committees. Because producers contribute to the fund, support payments can be higher in difficult times than they would be if only government financed the program.

[Traduction]

tion égaux, à tous les producteurs travaillant pour le marché national. Les paiements doivent donc tous être calculés en fonction d'un barème national de soutien des prix. Les paiements de stabilisation doivent tous être égaux, que la production ait lieu dans les Prairies, dans le centre du Canada ou dans la région Atlantique. L'Ontario est fermement opposé à tout régime fédéral ou provincial qui verserait des paiements variant d'une région à l'autre.

Un régime de stabilisation tripartite basé sur les coûts de production régionaux est inacceptable tout comme le sont les programmes provinciaux de subventions supplémentaires. Seul un programme de stabilisation égal pour tous est acceptable.

L'Ontario accepte que les producteurs de viande rouge du Canada tout entier viennent chercher des débouchés chez nous et concurrencer ainsi nos propres producteurs. De même la production de viande rouge de l'Ontario devrait pouvoir être écoulee ailleurs au Canada. Les paiements de stabilisation inégaux entravent la libre concurrence et empêchent le remplacement d'une production à coûts élevés par une production à coûts moindre.

Par ailleurs, nous admettons qu'il existe actuellement de nombreux régimes de stabilisation provinciaux en vertu desquels des accords ont été passés entre les autorités provinciales et les producteurs, accords qui ne seraient annulés du jour au lendemain.

Des accords tripartites pourront donc être négociés dans le cadre du Bill C-25, permettant l'élimination progressive des accords existants.

Les niveaux très élevés des subventions provinciales actuellement en vigueur sont à l'origine des droits compensatoires imposés par les États-Unis sur la viande de porc. Ce sont les producteurs de porcs de l'Ontario qui sont frappés par ces droits compensatoires imposés pour compenser des avantages dont les producteurs de l'Ontario ne bénéficient même pas, ce qui est manifestement injuste.

Des subventions modérées dans le cadre d'un régime tripartite, les subventions étant calculées uniquement en fonction de la consommation intérieure et les coûts étant pris en charge en partie par les producteurs, les risques de voir les États-Unis imposer des droits compensatoires seraient réduits.

Je tiens donc en résumé à souligner l'importance que nous attachons à un régime de stabilisation tripartite qui pourrait être mis en oeuvre si ce projet de loi est adopté. Ce bill est approuvé par l'Association des agriculteurs de l'Ontario, l'Office de commercialisation du porc de l'Ontario et l'Association des éleveurs d'ovins de l'Ontario. Les frais seraient partagés entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les producteurs.

Les producteurs siègeront aux comités de stabilisation ainsi qu'aux comités consultatifs; ils auront ainsi leur mot à dire. Puisque les producteurs contribueront au fonds de stabilisation, les paiements de soutien pourront être plus importants en